LES ENJEUX

RÉGLEMENTATION

Jeux d'argent et jeunes adultes : pourquoi la France devrait suivre l'exemple belge

Vincent Reynaert
Publié le 29 juillet 2025 . Lecture estimée : 6 min

Relever l'âge légal des jeux à 21 ans ? L'exemple belge et les avis d'experts montrent l'intérêt d'une telle mesure. La France peut-elle s'en inspirer ?

Depuis septembre 2024, la Belgique a relevé l'âge légal des jeux à 21 ans. Moins d'un an après, les premiers résultats mesurés confirment une réduction notable du jeu chez les 18–20 ans. Cette comparaison avec son voisin du Nord peut inviter la France à reconsidérer sa politique actuelle et à s'interroger sur l'opportunité d'un relèvement d'âge.

La lecture de cet article est réservée aux membres

Abonnez-vous gratuitement ou connectez-vous
Envie de lire la suite ?
Créez gratuitement votre profil Les Enjeux !

- Accedez à 100% du contenu Les Enjeux
- Recevez une newsletter éditoriale tous les mardis
- Restez au contact de l'évolution des Enjeux

Je crée mon profil
Déjà abonné ?
Connectez-vous :

Adresse E-mail *
Mot de passe *
Mot de passe oublié ?
Connexion